

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 27 MARS 2023

Le 27 mars 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 21 mars 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : Néant.

Absents excusés : SIMON Emmanuel,

Absents : ALLARD Mickaël, DUPUIS Virginie, FRESNEAU Eric, RENAULT Alexandra

Secrétaire de Séance : GUÉRY Louis.

DCM N° 2023 – 027 : SIEML – CONVENTION INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPOITATION DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire et Maire délégué de la commune de DAUMERAY.

Monsieur DAVY rappelle que le SIEML exerce en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transférée, tout ou partie de la compétence mentionnée à l'article L.224-37 du CGCT relative à la création, l'entretien, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur le territoire de Maine et Loire.

L'exercice par le SIEML de la compétence IRVE nécessite l'autorisation préalable du propriétaire de la parcelle destinée à recevoir l'IRVE et ses accessoires.

Dans le cadre de cette compétence Monsieur DAVY propose la convention proposée par le SIEML qui l'autorise à installer une borne IRVE sur la Place de Beaumont à DAUMERAY.

La parcelle d'implantation serait mise à la disposition du SIEML gratuitement.

L'installation, les travaux, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des IRVE par le SIEML seront gratuits (sauf travaux à la demande du propriétaire du terrain).

Madame Jean-Luc DAVY propose d'accepter cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la présente convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

La présente délibération sera déposée en Préfecture et ampliation transmise au SIEML.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230327-DCM2023-027-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023